



NEWS DU RÉSEAU CCI

Le réseau des conseillers CCI vous propose de faire un point sur la situation environnementale de votre entreprise pour gagner en compétitivité

La gestion des déchets, la transition énergétique, l'économie circulaire ou encore le respect de la réglementation représentent aujourd'hui des enjeux incontournables pour les entreprises. L'environnement est un élément à part entière dans le schéma de prise de décisions de l'entreprise, au même titre que les questions financières et comptables ou le marketing.



La réalisation d'un prédiagnostic environnemental est une étape clef pour anticiper et gagner en compétitivité. Il permet de balayer différents sujets : ICPE, eau (consommation/ effluents), air-odeurs, déchets, énergie, transports, stratégie, mutualisation, etc.

L'objectif ?

Analyser la conformité réglementaire de votre site ou de vos activités et initier des actions d'amélioration.

Qui peut en bénéficier ?

Toute entreprise de l'industrie, du commerce ou des services.

Méthode et contenu

Le prédiagnostic environnement se déroule de la manière suivante

- Préparation de la visite en amont pour rassembler les documents et données;
- Prédiagnostic sur le site de l'entreprise avec remise des premières conclusions ;
- Réalisation d'un rapport personnalisé et confidentiel mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'entreprise ;
- Remise du rapport à l'occasion d'une visite de restitution avec définition des priorités d'actions avec l'entreprise.

Toutes les données collectées restent confidentielles.

Qui dois-je contacter ?

Le conseiller environnement de votre CCI : Elodie FLEURAT-LESSARD – (05 65 53 26 82 ; elodie.fleurat@lot.cci.fr)

Légende des pictogrammes thématiques



Sécurité



Environnement



Qualité



Energie



Développement Durable

ACTUALITÉS RÉGIONALES



Appel à projets 2016-2017 sur les déchèteries publiques et professionnelles

L'ADEME Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées lance un appel à projet dont les principaux objectifs sont :

- l'achèvement de la rénovation du parc régional de déchèteries publiques afin de pouvoir les exploiter dans de bonnes conditions de sécurité et de protection de l'environnement en particulier en organisant l'accueil de nouvelles filières,
- la densification du maillage des déchèteries professionnelles.

Dates limites de dépôt des dossiers : le 30 juin 2016, le 22 décembre 2016 et le 29 juin 2017.

[Plus d'informations...](#)

Retour sur la Journée Technologique Eau et Défense

Le 16 décembre dernier s'est tenue à Toulouse une journée intitulée « Eau et Défense », journée organisée par Madeeli, le Ministère de la Défense, le Cluster Water Sensors and Membranes, Cegelec Défense et le Pôle Eau. Cette journée avait pour objectif de favoriser la rencontre entre les différents acteurs civils et militaires, publics et privés, positionnés sur la thématique de l'eau et favoriser les échanges sur les problématiques, enjeux et besoins spécifiques du secteur de la Défense dans ce domaine. Cette journée, première du genre, a rencontré un grand succès, avec près de 170 participants venus de toute la France.

[Plus d'informations...](#)

L'Agence de l'Eau mobilise 60 millions d'euros pour améliorer la qualité des rivières du Sud-Ouest

L'agence de l'eau Adour-Garonne mobilise 60 millions d'euros pour améliorer 1300 systèmes d'assainissement d'eau qui ne sont plus performants, et enrayer la pollution par les eaux domestiques des rivières de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Cet appel à projet servira à financer aussi bien les études que les travaux de rénovation. Parmi les départements les plus touchés figurent l'Aveyron, le Gers, le Lot et Garonne et le Tarn et Garonne.

[Plus d'informations...](#)



Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : 2^{ème} région de France pour son parc de production d'électricité renouvelable selon RTE

L'annonce a été faite le 14 avril dernier par Claude Reitan, Délégué RTE dans le Sud-ouest. Ainsi, avec un parc solaire qui s'est accru de 15% et un parc éolien qui a augmenté de 11% par rapport à 2014, la transition énergétique poursuit son développement dans la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Par ailleurs, la consommation d'électricité régionale est marquée par une hausse de 3%, en raison de fortes variations de température par rapport aux normales saisonnières. Pour contribuer à la réussite de la transition énergétique et accomplir durablement sa mission de service public, RTE a investi plus de 170 millions d'euros en 2015 dans l'adaptation et le renforcement du réseau en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, et devrait y investir 1,1 milliards d'euros d'ici 2020.

[Plus d'informations...](#)

Bois énergie : le projet Gaspvr veut mobiliser 148.000 tonnes de bois d'ici trois ans

Avec un budget de 3,5 millions d'euros sur 3 ans, le projet de gestion durable des forêts Gaspvr veut mobiliser du bois-énergie dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège. Ce projet est l'un des 24 lauréats du premier Appel à manifestations d'intérêts « Dynamic Bois », lancé par le ministère de l'Environnement.

[Plus d'informations...](#)

Publication de la 1^{er} lettre de la DREAL sur les EnR en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

La DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a publié le 24 mars dernier la première lettre sur

les énergies renouvelables à l'échelle de la nouvelle grande région. Ainsi, au cours de cette année 2016, un important travail d'harmonisation de la production et de la structuration des données régionales sera mené sur le nouveau périmètre régional. De fait, chaque semestre, la situation de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en matière d'énergies renouvelables sera présentée, ainsi que les principales actualités.

[Plus d'informations...](#)

Trois entreprises toulousaines adoptent le service de recharge de voitures électriques Ze-Watt

Start-up toulousaine lancée il y a un an, Ze-Watt propose aux entreprises et aux salariés un service de recharge de véhicules électriques sur le lieu de travail. L'offre clé en main inclut l'installation, la supervision des bornes ainsi que les services et la maintenance liés à l'infrastructure. Trois entreprises toulousaines se sont lancées dans la mise en place de ce dispositif : STTS, entreprise du secteur aéronautique située à Blagnac, Malet, entreprise toulousaine de Travaux Publics et prochainement le groupe Safran pour son nouveau siège toulousain. Un début d'année prometteur pour la jeune entreprise qui vise les 300 points de charge d'ici à deux ans.

[Plus d'informations...](#)

L'agence EDF « Une rivière, un territoire » de Rodez fête ses 4 ans

Inaugurée le 13 avril 2012 à Rodez, la première agence de développement économique d'EDF créée en France célèbre son quatrième anniversaire en présence des élus, des acteurs économiques du territoire et des dirigeants nationaux d'EDF. L'ambition de cette Agence dont le périmètre s'étend aux vallées du Lot, de la Truyère et du Tarn, est de favoriser l'appel aux compétences des entreprises locales pour les chantiers EDF et d'accompagner les porteurs de projets en stimulant l'émergence de projets innovants dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement.

[Plus d'informations...](#)



La 13^{ème} semaine de la qualité de vie au travail aura lieu du 13 au 17 juin prochain

À l'occasion de la 13^{ème} Semaine pour la qualité de vie au travail, le réseau Anact-Aract et les Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées ouvrent 2 concours créatifs autour du thème du travail :

- Un concours photo "Le travail en images". L'idée est de faire découvrir des réalités professionnelles souvent méconnues. Vous avez jusqu'au 5 juin pour poster vos clichés [ici](#).
- Un concours de nouvelles "Parler du travail. Osez-vous prendre la plume ?". Vos participations sont à adresser avant le 1er juillet 2016. [Plus d'informations...](#)

Par ailleurs, le thème de cette année est « Mieux travailler à l'ère du numérique ». Le programme national et régional de cet évènement est disponible sur le site de l'[ANACT](#).

Rappel sur la conformité réglementaire des EPI et leur marquage

La [Directive 89/686/CEE](#) définit la procédure pour la mise sur le marché des équipements de protection individuelle (EPI) en particulier, elle donne la liste des exigences essentielles de santé et de sécurité. Ce texte législatif prévoit 3 catégories d'EPI :

- cat 1 : protection contre les risques mineurs (par exemple EPI contre les intempéries, veste de pluie)
- cat 3 : protection contre les risques mortels ou irréversibles (par exemple EPI risques électriques, travaux sous tension...)
- cat 2 : tous les autres cas, risques mécaniques par exemple

Les obligations à remplir pour le responsable de la mise sur le marché portent sur le marquage CE du produit, le dossier technique, la déclaration de conformité, l'examen CE de type par un organisme notifié, l'attestation d'examen CE de type, l'évaluation annuelle.

Pour les catégories 2 et 3, un organisme notifié doit évaluer la conformité de l'EPI à la Directive EPI en s'appuyant sur des normes européennes dans la grande majorité des cas.

[Plus d'informations en page 7 de la brochure INRS « Les EPI »](#)

Et pour l'employeur, comment s'assure-t-il de la conformité réglementaire des EPI ?

Par le marquage de conformité « CE » apposé à proximité immédiate du nom du fabricant. Le

marquage des EPI est obligatoire pour les EPI quel que soit le pays dont ils proviennent. Chaque EPI doit également être accompagné d'une notice d'instruction en français où figurent notamment les instructions de stockage, d'emploi, d'entretien, les délais de péremption...

[Plus d'informations sur les conditions de mise à disposition des EPI par les employeurs](#)



Les actes du Forum Qualité & Performance Midi-Pyrénées sont en ligne

La 2^{ème} édition du Forum Qualité & Performance Midi-Pyrénées s'est tenue le 26 novembre 2015 à Toulouse et a réuni 250 personnes. Les actes de l'évènement ont été mis en ligne pour permettre aux acteurs d'alimenter leurs réflexions sur la place à accorder à la qualité dans la stratégie de développement de leur entreprise. En effet, « La Qualité, quelles stratégies gagnantes pour l'entreprise de demain ? » était la grande question au cœur de tous les échanges de l'édition 2015 du Forum Qualité & Performance Midi-Pyrénées. La vision de dirigeants d'entreprises a été privilégiée dans les témoignages et interventions afin de comprendre en quoi la Qualité est un pilier fort de leur vision stratégique.

[Accédez aux actes ici](#)



EnSSemble.org et dix-neuf innovateurs toulousains lancent la campagne « Faire Autrement »

19 élus, entrepreneurs ou simples citoyens toulousains engagés dans l'économie sociale et solidaire (ESS) font entendre leur voix dans la campagne de marketing « Faire Autrement » lancée le 4 avril. Ils défendent les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social qui les animent, dans trois vidéos, visibles sur le portail national de l'association EnSSemble.org. Libres de droits, ces vidéos pourront être personnalisées gratuitement et en 48 heures, pour les acteurs qui déploient des solutions innovantes sur les territoires, mais qui n'ont ni les moyens ni le temps de réaliser un outil de communication.

[Plus d'informations...](#)

20 000 emplois verts créés, 400 territoires à énergie positive : Ségolène Royal dresse le bilan de son action depuis deux ans

Ségolène Royal a dressé le 6 avril 2016 le bilan de ses deux ans à la tête du ministère de l'Environnement dans une communication en conseil des ministres, suivie d'une conférence de presse axée sur les emplois de la "croissance verte" et les territoires à énergie positive. La ministre estime à 20 000 le nombre d'emplois "verts" créés ou sauvegardés depuis 2014, et à 100 000 ceux créés d'ici trois ans, notamment dans le cadre de la loi de la Transition énergétique. Ségolène Royal a aussi passé en revue les financements de la transition énergétique, et a notamment annoncé le prolongement du prêt vert de la BPI jusqu'à fin 2017.

[Plus d'informations...](#)

L'ADEME lance 2 appels à projet pour les PME, sur le recyclage et l'écoconception

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir, l'ADEME lance deux appels à projets ouverts jusqu'au 12 septembre 2016 :

- **Ecoconception, économie de la fonctionnalité et réduction des déchets et du gaspillage alimentaire.** Cet AAP soutient des projets développant des méthodologies, des technologies, des services et des solutions industrielles et numériques ambitieuses, innovantes et durables. Ces projets portés par des PME doivent conduire à un développement industriel et économique des entreprises qui les développent. Ils doivent contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale et sont créateurs d'emplois.

[Plus d'informations...](#)

- **Recyclage et valorisation des déchets,** vise à cofinancer des projets d'innovation portés par des PME, pour accélérer le développement et le déploiement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions innovantes dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets.

[Plus d'informations...](#)



FLASH-INFO



Fin des sacs plastiques en caisse au 1^{er} juillet 2016

[*Plus d'informations...*](#)

Décret sur les sacs plastiques : « un moindre mal » pour les industries plasturgiques de Haute-Loire

[*Plus d'informations...*](#)

La filière française du recyclage craint de perdre 10% de ses effectifs

[*Plus d'informations...*](#)

ICPE : un guide de l'INERIS sur le pilotage de la sécurité par des indicateurs de performance

[*Plus d'informations...*](#)

Transport : 1.274 entreprises ont signé la charte "Objectif CO2"

[*Plus d'informations...*](#)

Management environnemental : une décision européenne pour le secteur du tourisme

[*Plus d'informations...*](#)



La SHEM mise sur son ancrage dans les territoires du sud-ouest

[*Plus d'informations...*](#)

ENR : pour la première fois la puissance des nouvelles capacités installées dépasse celle des fossiles

[*Plus d'informations...*](#)

Installations photovoltaïques de moyenne puissance : 349 projets retenus dont 116 sur la région LRMP

[*Plus d'informations...*](#)

Une ordonnance pour favoriser le développement de la filière biogaz

[*Plus d'informations...*](#)

L'efficacité énergétique dans l'industrie : découvrez la dernière newsletter du CETIAT

[*Plus d'informations...*](#)

Electricité : le succès croissant des offres vertes

[*Plus d'informations...*](#)

TICGN : augmentation du taux et modification des obligations documentaires

[*Plus d'informations...*](#)

Air comprimé : cinq actions clés pour économiser de l'énergie

[*Plus d'informations...*](#)



L'ISO 45001 en passe de détrôner l'OHSAS 18001

[*Plus d'informations...*](#)

Appel à contribution pour le 5e numéro de la Revue des conditions de travail de l'ANACT

[*Plus d'informations...*](#)

L'inspection du travail disposera de pouvoirs élargis à partir du 1er juillet

[Plus d'informations...](#)

MOOC : impAct de la décision sur la santé et sécurité au travail

[Plus d'informations...](#)

Revue Travail et Sécurité : coup de projecteur sur les TMS et la démarche de prévention TMS Pro dans le dernier numéro

[Plus d'informations...](#)

BURN OUT : un guide complet pour faire le point

[Plus d'informations...](#)



Bientôt une norme volontaire pour lutter contre la dégradation des sols

[Plus d'informations...](#)

E-book d'AFNOR Compétences: « Évaluez votre fonction Qualité Sécurité Environnement »

[Plus d'informations...](#)



Achats responsables : la vidéo du webinaire AFNOR

[Plus d'informations...](#)

Transition écologique et énergétique : le Commissariat général au développement durable souhaite accompagner les transitions professionnelles

[Plus d'informations...](#)

CGPME - Guide pratique de l'éco-conception : vers de nouveaux modèles économiques

[Plus d'informations...](#)



AGENDA



Atelier prévention des risques professionnels dans la restauration : découverte de l'outil OIRA

Lundi 13 juin - 14h00 à 17h00 – CCI Lot - site de Cambes

Contact : Elodie FLEURAT-LESSARD – 05 65 53 26 82

elodie.fleurat@lot.cci.fr



Atelier sur la pénibilité : comment appliquer la réglementation dans mon entreprise ?

Jeudi 16 juin de 9h00 à 12h00- CCI Lot à Cahors

Contact : Elodie FLEURAT-LESSARD – 05 65 53 26 82

elodie.fleurat@lot.cci.fr

Journée Technologique « Chaleur industrielle » dans l'agroalimentaire

Mardi 10 mai 2016 – 8h30

ENSAT de Toulouse à Auzesville-Tolosane

[Programme et inscription](#)

Formation « Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide du logiciel Seirich » Carsat Midi-Pyrénées

10 mai et 2 juin

ou 11 octobre et 8 novembre

[En savoir plus...](#)



Rendez-vous Durable « Valoriser le capital humain dans votre démarche RSE »

Mardi 17 mai - 18h00 à 20h00

CCI Midi-Pyrénées à Blagnac

[Programme et inscription](#)

Séminaire ADEME : R&D- La recherche au service de la transition énergétique

17 au 18 Mai 2016

Cité universitaire internationale de Paris

Contact : apr.energie@ademe.fr

[En savoir plus...](#)



Atelier ICPE : nouvelles rubriques 4000 « Plus que quelques jours pour bénéficier de l'antériorité ; faites le point sur votre situation réglementaire ! »

Mardi 17 mai de 9h00 à 12h00

CCI du Lot à Cahors

Contact : Elodie FLEURAT-LESSARD – 05 65 53 26 82

elodie.fleurat@lot.cci.fr

FORMATION - Méthanisation d'effluents industriels et agricoles : principe et suivi du procédé

19 et 20 mai

GH2O d'Albi-Fonlabour

Contact : Nicolas ALVAREZ - 05 63 49 43 70 - nicolas.alvarez@educagri.fr

ISO9001 V 2015 : Managez efficacement vos actions correctives

Mardi 24 mai - 17h-19h

CCI de Toulouse – 2 rue Alsace Lorraine

Contact : AFQP Midi Pyrénées

[Programme et inscription](#)

HydroGaïa – Salon international de l'eau

25-26 mai 2016 – Montpellier

[En savoir plus...](#)



Restitution publique de l'action DIAPASON

Jeudi 2 juin – 9h30
Ecole des Mines – Albi Carmaux
Contact : Céline PEIRS - 05 62 74 20 67 -
celine.peirs@midi-pyrenees.cci.fr

Visite du site Organic Vallée à Balesta et Conférence sur l'économie circulaire

En partenariat avec le club d'entreprise de
l'ARDIAC à Revel

Jeudi 9 juin 2016
Contact : Laëtitia Gleizes – GIPI - 05 61 33
78 98 - laetitia.gleizes@gipi.org



« Pass-conseil » rendez-vous personnalisé avec un spécialiste des conditions de travail.

Vous avez besoin de conseils sur les conditions de travail (sécurité des salariés, troubles musculo-squelettiques, pénibilité au travail, usure professionnelle ou la gestion des compétences ?

Sur **rendez-vous personnalisé**, vous aurez la possibilité d'échanger et de questionner en direct un spécialiste des « conditions de travail » et de connaître les accompagnements adaptés.

Jeudi 16 juin après-midi – CCI du Lot à Cahors
Contact : Elodie FLEURAT-LESSARD – 05 65
53 26 82
elodie.fleurat@lot.cci.fr

Conférence internationale DERBI et journées nationales de l'énergie solaire

28 au 30 juin 2016
Université de Perpignan
[Programme et inscription](#)



VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Retour sur le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Dans la dernière Lettre QSE-DD nous avons précisé que ce décret modifie les règles applicables à la collecte des ordures ménagères par le service public de gestion des déchets. Il prévoit de nouvelles mesures pour le tri et la collecte séparée par les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois (« cinq flux »). Cependant nous avons oublié de préciser que ce décret concernait également les déchets de papiers de bureau des administrations « et assimilés ».

Les déchets de papiers de bureau concernés :

- les déchets d'imprimés papiers ;
- les déchets de livres ;
- les déchets de publications de presse ;
- les déchets d'articles de papeterie façonnés ;
- les déchets d'enveloppes et de pochettes postales ;
- les déchets de papiers à usage graphique.

Les administrations « et assimilés » concernées : administrations publiques de l'Etat et établissements publics de l'Etat, sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 20 personnes.

Les échéances :

- 1^{er} juillet 2016, sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 100 personnes ;
- 1^{er} janvier 2017, sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 50 personnes ;
- 1^{er} janvier 2018, sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 20 personnes

Les obligations : modalités d'organisation calquées sur les règles applicables aux 5 flux rappelées ci-dessous.

Pour mémoire, le décret définit le tri à la source : ensemble des opérations permettant de séparer ces déchets des autres déchets et de les conserver séparément par catégories, en fonction de leur type de leur nature.

Sont visés les producteurs et détenteurs n'ayant pas recours au service assuré par la collectivité **et** produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Une attestation annuelle mentionnant les destinations de valorisation finale est transmise par les installations de traitement et les intermédiaires aux producteurs / détenteurs avant le 31 mars de chaque année.

Lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée par les producteurs / détenteurs est organisée pour permettre leur tri ultérieur et leur valorisation.

[Consulter le Décret ...](#)

Décret n° 2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique

Ce décret vient préciser les modalités pratiques de la « fin des sacs plastiques » mise en œuvre par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (cf. Lettre QSE-DD n°85).

Le décret prévoit la fin de la mise à disposition (gratuite ou payante) :

- A compter du 1^{er} juillet 2016, de **sacs de caisse en matières plastiques à usage unique** destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.
- A compter du 1^{er} janvier 2017, de **sacs en matières plastiques à usage unique** destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse, sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées.

Les sacs en matières plastiques à usage unique sont des sacs en plastique légers, définis comme des sacs d'une épaisseur inférieure à 50 microns (sacs fins à légumes, sacs délivrés par les pharmacies ...).

Les sacs constitués de matières biosourcées incorporent des matières de type amidon de pomme de terre, de maïs, etc ... Un échéancier est prévu pour la teneur biosourcée minimale des sacs en matières plastiques à usage unique :

- 30 % à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- 40 % à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- 50 % à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- 60 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

[Consulter le décret ...](#)

Ordonnance n° 2016-413 du 7 avril 2016 relative au contrôle de l'application du droit du travail

L'ordonnance renforce les compétences et les pouvoirs de l'inspection du travail sur l'application du droit du travail. Elle est prise dans le cadre de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, du 6 août 2015 (cf. Lettre QSE-DD n°85).

Cette ordonnance élargit à tous les secteurs d'activité la demande d'arrêt temporaire des travaux en cas de danger grave et imminent (cette possibilité étant jusqu'à présent limitée au secteur du bâtiment et des travaux publics).

Elle permet à l'inspection du travail, après une mise en demeure, d'imposer l'arrêt temporaire de l'activité d'une entreprise qui ne respecte pas la réglementation sur l'exposition aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Elle introduit des procédures d'urgence pour les travailleurs mineurs. L'inspection pourra imposer le retrait immédiat d'un travailleur mineur en situation de danger et rompre le contrat de travail ou la convention de stage avec maintien de la rémunération.

L'ordonnance étend les moyens d'accès de l'inspection du travail aux documents de l'entreprise afin de faciliter le travail d'enquête dans les cas de harcèlement au travail mais aussi de santé et de sécurité. Elle introduit, en complément des amendes pénales, des amendes administratives pour les infractions relatives au temps de travail, au salaire minimum et à la dignité des travailleurs.

[Consulter l'ordonnance ...](#)

>> Dernières publications

Période du 18/03/2016 au 14/04/2016

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Arrêté du 04/03/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°05-2016 du 25/03/2016) Ressort territorial dans lequel les inspecteurs de l'environnement disposant des attributions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées au 2 du II de l'article L. 172-1 du code de l'environnement exercent leurs fonctions
- [Arrêté du 04/03/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°05-2016 du 25/03/2016) Commissionnement, modification du ressort territorial et cessation de fonction d'inspecteurs de l'environnement disposant des attributions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées au 2 du II de l'article L.172-1 du code de l'environnement
- [Arrêté du 15/02/2016](#) (JO n°69 du 22/03/2016) Installations de stockage de déchets non dangereux
- [Arrêté du 15/02/2016](#) (JO n°70 du 23/03/2016) Installations de stockage de déchets de sédiments

Déchets - Sites et sols pollués

- [Décret 2016-379 du 30/03/2016](#) (JO n°76 du 31/03/2016) Modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique – **cf. Zoom ci-dessus**
- [Arrêté du 02/03/2016](#) (JO n°67 du 19/03/2016) Approbation du cahier des charges « Eco-conception, économie de fonctionnalité et réduction des déchets et du gaspillage alimentaire »
- [Arrêté du 02/03/2016](#) (JO n°68 du 20/03/2016) Approbation du cahier des charges « Initiative PME 2016 - recyclage et valorisation des déchets »

Eau - Air - Odeur

- [Arrêté du 07/04/2016](#) (JO n°84 du 09/04/2016) Déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant
- [Règlement 2016/460 du 30/03/2016](#) (JOUE n°L 80 du 31/03/2016) Modification des annexes IV et V du règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants (POP)
- [Ordonnance 2016-354 du 25/03/2016](#) (JO n°73 du 26/03/2016) Articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement
- [Décret 2016-355 du 25/03/2016](#) (JO n°73 du 26/03/2016) Articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement
- [Règlement 2016/427 du 10/03/2016](#) (JOUE n°L 82 du 31/03/2016) Modification du règlement (CE) n° 692/2008 en ce qui concerne les émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 6)
- [Instruction du 07/03/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°05-2016 du 25/03/2016) Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie

Energie / Bruit

- [Décret 2016-447 du 12/04/2016](#) (JO n°88 du 14/04/2016) Mise à disposition de données de comptage d'énergie aux propriétaires ou gestionnaires d'immeuble par les gestionnaires de réseau d'énergie
- [Décret 2016-434 du 11/04/2016](#) (JO n°87 du 13/04/2016) Modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER)
- [Arrêté du 08/04/2016](#) (JO n°85 du 10/04/2016) Répartition du produit de la majoration de la taxe d'aéroport
- [Ordonnance 2016-411 du 07/04/2016](#) (JO n°83 du 08/04/2016) Diverses mesures d'adaptation dans le secteur gazier - appels d'offres de production de biogaz
- [Décret 2016-412 du 07/04/2016](#) (JO n°83 du 08/04/2016) Prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics
- [Décret 2016-399 du 01/04/2016](#) (JO n°79 du 03/04/2016) Délai de raccordement des installations de

- production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable
- [Décret 2016-350 du 24/03/2016](#) (JO n°73 du 26/03/2016) Diverses modifications du titre IV du livre Ier du code de l'énergie
- [Circulaire du 20/03/2016](#) (BO Douanes n°7104 du 24/03/2016) Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er avril 2016
- [Décret 2016-311 du 17/03/2016](#) (JO n°66 du 18/03/2016) Organisation et fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- [Arrêté du 17/03/2016](#) (JO n°76 du 31/03/2016) Approbation du cahier des charges « Systèmes électriques intelligents - édition mars 2016 »
- [Décret 2016-310 du 16/03/2016](#) (JO n°66 du 18/03/2016) Comité de gestion des charges de service public de l'électricité
- [Arrêté du 14/03/2016](#) (JO n°75 du 30/03/2016) Validation du programme « ADVENIR » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- [Règlement 2016/426 du 09/03/2016](#) (JOUE n°L 81 du 31/03/2016) Appareils brûlant des combustibles gazeux - abrogation de la directive 2009/142/CE
- [Délibération du 11/02/2016](#) (JO n°57 du 8 mars 2016) Portant décision s'agissant des règles relatives à la valorisation des effacements de consommations sur les marchés de l'énergie

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Décret 2016-417 du 07/04/2016](#) (JO n°84 du 09/04/2016) Modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce
- [Arrêté du 04/04/2016](#) (JO n°83 du 08/04/2016) Approbation du cahier des charges « Initiative Greentech pré-amorçage »
- [Arrêté du 29/03/2016](#) (JO n°76 du 31/03/2016) Liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
- [Décret 2016-361 du 25/03/2016](#) (JO n°74 du 27/03/2016) Marchés publics de défense ou de sécurité
- [Décret 2016-360 du 25/03/2016](#) (JO n°74 du 27/03/2016) Marchés publics
- [Arrêté du 23/03/2016](#) (JO n°72 du 25/03/2016) Modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitations collectifs et des maisons individuelles neufs ou lorsqu'ils font l'objet de travaux où lorsque sont créés des logements par changement de destination
- [Loi 2016-340 du 22/03/2016](#) (JO n°70 du 23/03/2016) Protection des forêts contre l'incendie
- [Note du 23/02/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°04-2016 du 10/03/2016) Diffusion et mise en application du plan ministériel « administration exemplaire » 2015-2020 dans les services des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et du logement et de l'habitat durable (MLHD)

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- [Décision Communautaire 2016/397 du 16/03/2016](#) (JOUE n°L 73 du 18/03/2016) Modification de la décision 2014/312/UE établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux peintures et aux vernis d'intérieur ou d'extérieur

Risques - Sécurité - Santé

- [Ordonnance 2016-413 du 07/04/2016](#) (JO n°83 du 08/04/2016) Contrôle de l'application du droit du travail – **cf. Zoom ci-dessus**
- [Rectificatif 1272/2008 du 31/03/2016](#) (JOUE n°L 80 du 31/03/2016) Rectificatif au règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- [Loi 2016-369 du 30/03/2016](#) (JO n°76 du 31/03/2016) Autorisant l'approbation de l'amendement à la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, pris par décision II/1 adoptée dans le cadre de la deuxième réunion des Parties à la convention
- [Arrêté du 23/03/2016](#) (JO n°71 du 24/03/2016) Valeur limite d'exposition professionnelle indicative pour un agent chimique
- [Décret 2016-333 du 21/03/2016](#) (JO n°69 du 22/03/2016) Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire - Portant application de l'article L. 597-28 du code de l'environnement
- [Arrêté du 21/03/2016](#) (JO n°75 du 30/03/2016) Organisme chargé de la réception des déclarations des produits chimiques dans le cadre des articles L. 4411-4 du code du travail et R. 1342-13 du code de la santé publique
- [Arrêté du 18/03/2016](#) (JO n°75 du 30/03/2016) Modèle du formulaire « certificat médical accident du travail - maladie professionnelle »
- [Règlement 2016/425 du 09/03/2016](#) (JOUE n°L 81 du 31/03/2016) Equipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE

- Règlement 2016/424 du 09/03/2016 (JOUE n°L 81 du 31/03/2016) Installations à câbles - abrogation de la directive 2000/9/CE
- Arrêté du 01/03/2016 (JO n°66 du 18/03/2016) Modalités de l'évaluation des risques résultant de l'exposition aux rayonnements optiques artificiels en milieu de travail
- Décision du 18/02/2016 (BO Ecologie et Développement Durable n°04-2016 du 10/03/2016) Reconnaissance d'un guide professionnel – Guide DT 94 pour l'inspection et la maintenance des réservoirs aériens cylindriques verticaux
- Circulaire 2016-30 du 03/02/2016 (BO Santé n°02-2016 du 15/03/2016) Agrément des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, des caisses générales de sécurité sociale et de la caisse régionale d'assurance maladie d'île-de-France
- Loi 2016-41 du 26/01/2016 (JO n°84 du 09/04/2016) Rectificatif à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

>>> Textes en projet

L'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) du 10 mai 2016 ne nous est pas parvenu. Vous pouvez déjà accéder à une partie des projets de textes qui sont examinés lors de cette séance via les liens ci-dessous.

Vous pouvez consulter :

- les projets *ici* et *ici*
- après validation, les comptes rendus des réunions du CSPRT : [Compte rendu du CSPRT](#)
- des projets de textes non soumis au CSPRT : [Autres projets de textes](#)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

Elodie FLEURAT-LESSARD

Conseillère Environnement, Sécurité et Energie

05 65 53 26 82 ; elodie.fleurat@lot.cci.fr



CCI du Lot

107 quai Cavaignac – CS 10079

46002 Cahors Cedex 9

T. 05 65 20 35 01 – F.05 65 20 35 50